# *FICHE DE DONNEES DE SECURITE*

## *Code Produit : BIO.040*

## *Disp&FLOW® – Gluten – Lateral Flow Rapid Test*

Version : 20230620
Date de création : 31/05/2017
Date de révision : 20/06/2023
Dernière date de révision : …/…/…

## *RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE*

### *1.1 Identificateur de produit*

| | |
|---|---|
| Nom commercial : | Disp&FLOW® – Gluten |
| Code du produit : | BIO.040 |

### *1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*

| | |
|---|---|
| Utilisation de la substance / mélange | Dépistage de la présence de protéines allergènes |
| Restrictions d'emploi recommandées : | Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse.<br>Usage réservé aux utilisateurs professionnels. |

### *1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*

| | |
|---|---|
| Société : | BIOTEM<br>Parc d'activité Bièvre Dauphiné<br>885 rue Alphonse Gourju<br>F-38140 APPRIEU |
| Téléphone : | +33 476-651-091 |

### *1.4 Numéro d'appel d'urgence*

| | |
|---|---|
| En cas d'urgence : | +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) |

## *RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS*

### *2.1 Classification de la substance ou du mélange*

**Classification Règlement (CE) No 1272/2008**

Flam. Liq. 2, H225
Eye Irrit.2, H319

Pour l'explication des abréviations, voir rubrique 16.

### *2.2 Eléments d'étiquetage*

**Etiquetage Règlement (CE) No 1272/2008**

Pictogramme



| | |
|---|---|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H319 | Provoque une grave irritation oculaire |

Conseils de prudence

| | |
|---|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

Renseignements supplémentaires sur les dangers (UE)

Aucune

### 2.3 Autres dangers

Inconnu

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

| Ingrédients | Numéro CAS | Numéro CE | Concentration | Classification |
|---|---|---|---|---|
| Ethanol absolu | 64-17-5 | 200-578-6 | 70% | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit.2, H319 |
| Ingrédients non dangereux | mélange | | 20 - 29% | Substance non classée comme dangereuse |
| Tween® 20 | 9005-64-5 | 500-018-3 | < 0.1% | Substance non classée comme dangereuse |
| Phénol | 108-95-2 | 203-632-7 | < 0.1% | Acute Tox. 3, H301, H311, H331<br>Skin Corr.1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Muta. 2, H341<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| Caséine bovine | 9000-71-9 | 232-555-1 | < 0.1% | Substance non classée comme dangereuse |

Pour l'explication des abréviations, voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

**En cas d'inhalation**

S'il y a des difficulté à respirer, transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin

**En cas de contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Si les signes / symptômes persistent, consulter un médecin

**En cas de contact avec les yeux**

Protéger l'œil intact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire ou manger. En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.

### *4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés*

Voir en rubrique 11.1 : information sur les effets toxicologiques.

### *4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*

La procédure de premiers secours doit être établie avec le médecin du travail.

## *RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*

### *5.1 Moyens d'extinctions*

En cas d'incendie, utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau pulvérisée, la poudre sèche ou la mousse.

### *5.2 Dangers particuliers resultant de la substance ou du mélange*

Dégagement possible de fumées toxiques.

### *5.3 Conseils aux pompiers*

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## *RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*

### *6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Reportez-vous aux autres rubriques de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

Evacuer la zone. Ventiler la zone. Eviter le dégagement de poussières. Eviter de respirer les poussières.

### *6.2 Précautions pour la protection de l'environnement*

Eviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses ou tout autre endroit où l'accumulation pourrait être dangereuses. Consulter les instructions.

### *6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. Un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique ou le danger pour la santé ou l'environnement.

Recueillir le produit répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Eliminer le produit collecté dès que possible dans un centre autorisé.

### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage comprise entre 2 et 30 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations : voir les rubriques 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir rubrique 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## RUBRIQUE 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à la rubrique 3 mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédients | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Informations complémentaires |
|---|---|---|---|---|
| Ethanol | 64-17-5 | INRS | VME (ppm) : 1000<br>VME (mg/m3) : 1900<br>VLCT (ppm) : 5000<br>VLCT (mg/m3) : 9500 | |
| Phénol | 108-95-2 | INRS | VME (ppm) : 2<br>VME (mg/m3) : 7,8<br>VLCT (ppm) : 4<br>VLCT (mg/m3) : 15,6 | |

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la rubrique 3 de cette FDS.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**Equipement de protection individuelle**

**Protection des yeux**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée : lunettes de protection ouvertes. Utiliser une protection oculaire conforme à la norme EN166.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés et conforme à la norme EN374.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**Protection respiratoire**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser l'équipement de protection respiratoire approprié. Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 ou EN136 : filtres types A & P.

## *RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES*

### *9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*

| | |
|---|---|
| a) Etat physique | liquide |
| b) Couleur | clair incolore, jaune clair |
| c) Odeur | très légère d'alcool |
| d) Point fusion / point de congélation | pas de données disponibles |
| e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | pas de données disponibles |
| f) Inflammabilité | pas de données disponibles |
| g) Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité | LSI : pas de données disponibles<br>LII : pas de données disponibles |
| h) Point éclair | pas de données disponibles |
| i) Température d'auto-inflammabilité | pas de données disponibles |
| j) Température de décomposition | pas de données disponibles |
| k) pH | pas de données disponibles |
| l) Viscosité | pas de données disponibles |
| m) Solubilité dans l'eau | totale |
| n) Coefficient de partage n-octanol/water | pas de données disponibles |
| o) Pression de vapeur | pas de données disponibles |
| p) Densité | pas de données disponibles |
| q) Densité de vapeur relative | pas de données disponibles |
| r) Caractéristiques des particules | pas de données disponibles |
| s) Propriétés explosives | pas de données disponibles |

t) Propriétés comburantes pas de données disponibles

### 9.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Conserver à l'écart des agents oxydants. Matières combustibles.

### 10.6 Produits de decomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le réglement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la rubrique 3.

**Corrosion cutanée / irritation cutanée**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et les symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non classé. Aucune donnée disponible.

**Toxicité par aspiration**

Non classé. Aucune donnée disponible.

### *11.2 Informations sur les autres dangers*

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé. Aucune donnée disponible.

## *RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES*

### *12.1 Toxicité*

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### *12.2 Persistance et dégradabilité*

Aucune donnée disponible.

### *12.3 Potentiel de bioaccumulation*

Non établi.

### *12.4 Mobilité dans le sol*

Aucune donnée disponible.

### *12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB*

Aucune donnée disponible.

### *12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien*

Aucune donnée disponible.

### *12.7 Autres effets néfastes*

Aucune donnée disponible.

## *RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION*

### *13.1 Méthodes de traitement des déchets*

Eliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale en vigueur dans un centre agréé.

Eviter le rejet dans l'environnement.

## *RUBRIQUE 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT*

Conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

### *14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification*

UN1170

### *14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU*

Ethanol en solution

### *14.3 Classe(s) de danger pour le transport*

ADR/RID : 3 (liquide inflammable)

IMDG : 3 (liquide inflammable)

IATA : 3 (liquide inflammable)

ADN : 3 (liquide inflammable)

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : III (matière faiblement dangereuse)

IMDG : III (matière faiblement dangereuse)

IATA : III (matière faiblement dangereuse)

ADN : III (matière faiblement dangereuse)

### 14.5 Danger pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: INFORMATION RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substances ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n°1907/2006.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

**Indications des modifications (fiches révisée de données de sécurité)**

Révision complète de la FDS sur la forme conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH) et sur le fond (renseignement des différentes rubriques).

**Texte complet pour phrase H et EUH**

| | |
|---|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H331 | Toxique par inhalation |

# *FICHE DE DONNEES DE SECURITE*

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes – exposition répétée, système nerveux, reins, foie, peau

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

**Texte complet pour les autres abréviations et acronymes**

| Abréviations | Description des abréviations utilisées |
|---|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CLP | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| IATA | Association Internationale du Transport Aérien |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses) |
| INRS | Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles |
| OMI | Organisation Maritime Internationale (institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies) |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| SGH | Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques developpé par l'Organisation des Nations Unies |
| VLCT | Valeur Limite d'Exposition à Court Terme |
| VME | Valeur Moyenne d'Exposition (mesurée ou estimée sur 8 heures) |
| vPvB | Very Persistant and Very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

## Information supplémentaire

L'information ci-dessus est considérée comme correcte au meilleur de nos connaissances actuelles. BIOTEM ne garantit pas que ce sera tout compris et ne sera pas tenu responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. Tous les matériaux et mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Voir le bon de commande, le bordereau d'expédition, l'encart et la facture pour les conditions de vente supplémentaires.